



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL  
DU PAYS COMMINGES PYRENEES  
21, Place du Foirail - 31800 SAINT-GAUDENS  
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 novembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 30 octobre 2020 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

**Délégués titulaires présents : 34 (avec le Président)**

CC Cagire Garonne Salat (8)

Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN  
Philippe GIMENEZ - Marie Christine LLORENS  
Maryse MOURLAN - Raymond NOMDEDEU  
Corinne ORTET - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (17)

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU  
Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD  
Céline LAURENTIES BARRERE - Laure VIGNEAUX  
Jean Charles DASQUE - Alain BOUBEE - Laurent BRIOL  
Elisabeth ROUEDE - Marie Hélène FONTANEAU  
Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO  
Jean Yves DUCLOS - Michel DE GAULEJAC  
Thierry POUZOL

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (8)

Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE - Eric AZEMAR  
Patrick SAULNERON - Bernard DUMAIL  
Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET  
John PALACIN

**Délégués titulaires excusés :**

CC Cagire Garonne Salat

Michel Claude ABADIE

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Jean FERRERE - Jean François CAZAUX  
Emilie SUBRA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Alain PUENTE - Serge HUET

**Délégués titulaires présents ayant procuration : 1**

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)

Céline LAURENTIES BARRERE (pour Jean FERRERE)

**Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 10**

CC Cagire Garonne Salat (4)

Henri GOIZET - Dominique PONTICACCIA  
Claudette ARJO - Rose Marie DEDIEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)

Michel AUBERDIAC - Annabelle FAUVERNIER  
Sébastien DAVAND

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - Serge COLLA - Jean Claude TINE

Délégués en  
exercice : 52

Délégués présents  
avec voix  
délibérative : 45

Quorum atteint

45



**Délégués suppléants présents sans voix délibérative :**

CC Cagire Garonne Salat Arlette BALLESTER

**Délégués suppléants excusés :**

CC Cagire Garonne Salat Jean Charles ROSELLO — Roland OUSSET

CC Cœur et Coteaux du Comminges Thierry PLANTE - Michel DESSENS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Olivier PERUSSEAU  
Maryline DEFARCY DE PONT DE FARCY



## Délibération n°2020-03-04

### Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Président explique que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif « BL Echanges Sécurisés » commercialisé par la société Berger-Levrault-Magnus
- de l'autoriser à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Monsieur le Président présente la convention.

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

#### **Article 1**

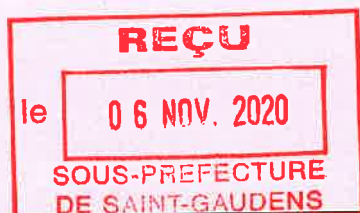
de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et d'autoriser Monsieur le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;

#### **Article 2**

de choisir pour ce faire, le dispositif « BL Echanges Sécurisés » commercialisé par la société Berger-Levrault-Magnus ;

#### **Article 3**

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.



Pour extrait certifié conforme,  
Le président.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **06 NOV. 2020**  
Et publication, affichage ou notification le : **09 NOV. 2020**